

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Sausso, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Sausso
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-31 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANIMSE – AVIS DE LA VILLE D'ORSAY RELATIF A L'INSTALLATION D'UNE DECHETERIE-RESSOURCERIE A SACLAY, IMPASSE DE LA POUDRETTE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-30,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-255 du 23 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet de Palaiseau,

Vu la demande reçue le 29 juillet 2022 et complétée les 23 septembre, 07 octobre 2022 et 10 février 2023, par laquelle la société GENERIS, dont le siège social est situé au 28, boulevard de Pesaro à NANTERRE (92000), sollicite l'enregistrement pour la création et l'exploitation, pour le compte du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse, d'une déchèterie-ressourcerie, impasse de la Poudrette sur le territoire de la commune de Saclay (91400),

Vu le dossier produit à l'appui de la demande, comportant l'ensemble des pièces et documents exigés par les dispositions des articles R. 512-46-3 à R.512-46-6 du Code de l'environnement,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 17 février 2023 déclarant le dossier complet et régulier,

Vu l'arrêté n°2023-PREF-DCPPAT-BUPPPE-048 du 24 février 2023 portant mise en consultation dudit dossier,

Considérant que ce projet participe à l'amélioration de la gestion des déchets à l'échelle du territoire de gestion du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité réunie le 03 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande susmentionnée portant sur l'installation d'une déchetterie-ressourcerie sur le territoire de la commune de Saclay.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 AVR 2023

17 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

